



PARTICIPATION DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE AU CERTAMEN CICERONIANUM ARPINAS

Présentation du concours ?

Le Certamen Ciceronianum Arpinas, fondé en 1980, est un concours international de langue latine organisé par le Centre d'études humanistes "Marco Tullio Cicerone" en collaboration avec la Ville d'Arpino (Italie). Il se déroule chaque année à Arpino (dans la province de Frosinone), au mois de mai. Au-delà des épreuves du concours lui-même, de haut niveau, il s'agit ici de réunir des jeunes latinistes chevronnés et des enseignants de divers pays autour d'un intérêt commun et d'un événement qui mobilise l'ensemble des habitants d'Arpino dans un engouement commun. Ainsi divers événements et visites sont organisés parallèlement au concours : tables rondes et conférences sur la langue et la littérature latines, concerts, expositions, visite de lieux marquants.

Le concours et les rencontres associées se dérouleront du jeudi 9 au dimanche 12 mai 2019. L'épreuve elle-même se déroulera le vendredi 10 mai.

Le public concerné : Les élèves de Terminale (si le concours se déroule en même temps que des épreuves nationales, des élèves de 1ère sont acceptés). Au maximum 3 élèves et deux accompagnateurs peuvent participer par établissement (règlement du concours).

L'épreuve : L'épreuve consiste en une version latine et le commentaire d'un texte de Cicéron. Tant pour la version que pour le commentaire, le candidat fait usage de sa langue maternelle. Le CERTAMEN se déroule dans les locaux de « l'Istituto di Istruzione Superiore Tulliano », à Arpino, le 10 mai 2019 à 8h30. La durée de l'épreuve est de 5 heures et l'utilisation du dictionnaire est acceptée.

Le jury : Le Jury, nommé par le Président du Centre d'Etudes sera constitué de professeurs universitaires, de dirigeants d'Établissements et de professeurs de Lettres classiques. A aucun titre ne peuvent faire partie du Jury des professeurs qui enseignent dans les établissements fréquentés par des élèves participant au concours.

Modalités de prise en charge par la Région Île-de-France :

La Région prend en charge l'organisation et les frais de voyage en avion ainsi que les frais de participation au concours et l'hébergement sur place pour les élèves retenus et les accompagnateurs (délégation d'une douzaine de personnes). Les frais de repas et déplacement sur place sont à la charge de l'organisateur du concours. La Région centralise les pièces administratives liées à l'inscription au concours, les transmet à l'organisateur et assure le paiement des frais d'inscription. Les professeurs de latin, de chaque établissement, assurent la préparation des candidats sélectionnés au concours. Une séance de sélection des élèves et d'échanges (conférences, ateliers, discussions...), rassemblant l'ensemble des candidats franciliens, pourra être proposée par la Région pour une préparation collective renforcée en amont du concours en fonction du nombre de candidats intéressés par la démarche.

Contact à la Région Île-de-France :

Christine RAMEAU

Chargée de mission

Pôle Lycées – DPETN

Service des actions éducatives

Tél. : 01 53 85 58 00

Mail : christine.rameau@iledefrance.fr